Compte rendu de la réunion du 8 septembre 2026

Présents :

Elues et élu :

Mme Leghmara, Conseillère municipale Adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, la propreté urbaine, les espaces verts et le bien-être animal

M. Burtin, Conseiller municipal Adjoint au Maire, délégué à la transition écologique

Mme Koskas, Conseillère municipale, déléguée à la propreté urbaine et aux espaces verts

Colombes Respire :

Mathieu Bègue, Co-président Colombes Respire

Isabelle Dortel, Co-présidente Colombes Respire

Objet : Réunion de présentation / les arbres

Introduction

Brève présentation de Colombes Respire qui existe en tant qu'association loi 1901 depuis mars 2021. A ce jour l'association compte 48 adhérents cotisants (comptage HelloAsso) + une quarantaine de participants occasionnels (groupe WhatsApp de 89 membres).

Site internet: colombesrespire.org

Réseaux sociaux : 1141 followers Instagram, 1092 followers FB

L'association est depuis cette année déclarée d'intérêt général.

Périmètre de la délégation de Mme Leghmara

Question: les arbres sur la voirie sont-ils compris dans le périmètre des espaces verts ou celui de la voirie ?

Réponse : les arbres sur la voirie sont dans le périmètre des espaces verts et relèvent de la délégation de Mme Leghmara, comme tous les aménagement végétalisés (à la différence de de M. Thine dont la délégation couvre la voirie et les aménagements en dur ainsi que les mobilités).

Intervention sans préavis sur les deux parcelles pour lesquelles Colombes Respire a un « permis de végétaliser »

Colombes Respire cultive en fleurs deux parcelles

- le "Jardin Europe" 100m² environ, situé 38 avenue de l'Europe
- la "Jardinière Allende" située en face du 70 rue du Pdt Salvadore Allende.

Ces deux espaces font l'objet d'un permis de végétaliser accordé par la municipalité précédente.

Afin que ces parcelles soient épargnées par le service des Espaces Verts lors des opérations de nettoyage, Colombes Respire demande à la mairie d'installer une signalisation pérenne, en particulier pour la Jardinière Allende qui est adossée au mur du cimetière et pour laquelle il faut prévoir une signalisation "en dur".

Les élus présents approuvent la mise en place de cette signalisation, Colombes Respire adressera une demande à Mme Leghmara avec copie Mme Koskas, M. Burtin et M. Bedrane.

Concours de l'arbre de l'année

Colombes Respire a soumis la candidature du cèdre de l'Himalaya situé sur le terre-plein entre la rue des Renouillers et la rue Youri Gagarine. Le service des Espaces Verts a de son côté soumis une candidature pour un arbre situé dans le square des Oiseaux.

Cette double candidature ne pose pas de problème selon les élus, que le meilleur gagne…

Politique de plantation d'arbres

Concernant la participation de la Ville au **programme de plantation d'arbres proposé par FNE92**, la Ville rencontre actuellement des difficultés liées à un manque de moyens humains pour assurer correctement l'entretien des arbres plantés. Une pause est donc nécessaire pour renforcer les équipes.

Concernant le plan de 2000 arbres annoncés dans le programme de M. le Maire, il s'agit en fait d'un plan de 4000 arbres dont :

- 1000 en remplacement des arbres abattus pour le passage du T1
- 1000 répartis dans la ville
- 2000 dans le cadre de projets immobiliers par le biais de prescriptions imposées aux promoteurs

A ce stade les élus ignorent si une concertation sera organisée sur ce plan arbres.

Colombes Respire exprime sa volonté d'être associée à la conception de ce plan arbres en s'appuyant sur la **cartographie des arbres de Colombes** (voir lien en fin de document)

Concernant les choix des essences

3 essences ont été évoquées en particulier

Le **catalpa** (dit arbre au haricots à cause de sa fructification en forme de gousse) est une option pour l'ombrage généreux qu'il offre.

Le **paulownia** qu'il est prévu de planter le long du A86, est une option envisagée pour sa capacité d'absorption de CO2 et sa croissance rapide.

L'**albizia** pour son aspect ornemental et parce qu'il est résistant à la sécheresse.

Cas particulier des 4 arbres de la passerelle Jean Jaurès

En vue de la démolition/reconstruction de la passerelle, il est prévu de **transplanter** dans un lieu à définir les 4 arbres attenants au lieu de les abattre.

Arbres remarquables inscrits au PLUI

Colombes Respire informe que lors du vote du PLUI en 2025, sur les 31 arbres proposés par l'association, 10 ont été retenus par le conseil de territoire pour être inscrits comme arbres remarquables dans le PLUI (le plan de zonage a été vérifié pour s'assurer que les 10 arbres sont effectivement inscrits).

Communication préalable à un abattage d'arbre

Les élus s'engagent à ce qu'une communication au public soit faite préalablement à l'abattage d'arbres pour informer les habitants des raisons de cet abattage et les essences qu'il est prévu de planter pour remplacer les arbres abattus.

Cartographie des arbres de Colombes

Lien vers la cartographie :

https://experience.arcgis.com/experience/52046d6a3c104f1a9b04095bf49860fe#data_s=id%3AdataSource_3%3A0

En zoomant sur la carte, on peut cliquer sur un point vert pour voir la description de l'arbre.

Les points rouges représentent les arbres abattus.